

Editions du Sagittaire - Appel à textes de théâtre

Définitions et règlement.

1. Les Editions du Sagittaire et les Rencontres de la Critique et de la Culture "Bd-Sainte-Beuve", qui se déroulent chaque année à Boulogne-sur-Mer, en partenariat avec le conseil général du Pas-de-Calais, les villes de Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Wimille et la communauté d'agglomération du Boulonnais, organisent un appel à textes de théâtre afin d'encourager la lecture, l'écriture, les arts et la culture, ainsi que la découverte d'auteurs.

2. Ce concours est réservé aux auteurs de plus de 15 ans.

3. Les candidats doivent concourir avec un seul texte, inédit et entièrement personnel, correspondant au genre du théâtre. Ce texte comportera entre 25 000 et 75 000 signes. L'impression du texte se fait uniquement sur le recto. Il sera tenu compte de la qualité de l'orthographe et de la présentation.

Afin de garantir l'anonymat de leur examen, les textes ne comporteront, en haut à gauche, qu'un « code personnel » : trois lettres suivies de trois nombres, au choix. Ex : ABC123 ou JDL836, etc..

Dans une enveloppe cachetée, il conviendra d'indiquer sur une feuille le code de la nouvelle, son titre, le nom et les coordonnées de l'auteur (adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel) ainsi que le thème choisi et la catégorie (voir article 4). Ces renseignements seront conservés au siège des Editions du Sagittaire, et ne seront pas transmis aux membres du comité de lecture. Sur l'enveloppe cachetée n'apparaîtra que le code personnel inscrit de manière lisible. Tout texte ne respectant pas ces consignes ne sera pas admis à concourir.

4. Les prochains thèmes sont :

2025 : **Naïveté** (limite d'envoi : 31 août 2024)

2026 : **Mauvaise foi** (limite d'envoi : 31 août 2025)

2027 : **Rêve et oubli** (limite d'envoi : 31 août 2026)

Trois catégories sont ouvertes à cet appel à texte :

Jeune public

Tout public

Adultes

Il appartient à chacun des candidats de déterminer le thème auquel ils participent en envoyant leur manuscrit ainsi que la catégorie. Il suffit d'indiquer sur l'enveloppe d'envoi, en haut à gauche, l'année et le thème retenus. Un seul texte par courrier, en deux exemplaires. Le candidat concourt autant qu'il le souhaite.

5. Les manuscrits destinés au concours seront envoyés avant le 31 août de chaque année, en 2 exemplaires, dans une enveloppe suffisamment affranchie, accompagnés :

- d'une participation de cinq timbres au tarif en vigueur pour une lettre ordinaire (20 gr), destinés à la correspondance et à la transmission des documents entre les différents membres du comité de lecture,
- de l'enveloppe cachetée contenant vos coordonnées, à l'adresse suivante : **Editions du Sagittaire | BP 72 | 62930 Wimereux.**

6. Les résultats du concours seront proclamés, au cours des Rencontres de la Critique et de la Culture, en novembre. Ils seront diffusés dans les Lettres d'informations des organisateurs. Les lauréats seront avertis des résultats par email ou en cas d'impossibilité par courrier. Ils pourront en outre consulter le site des éditions du Sagittaire (www.sagittaire-editions.fr) qui en feront état.

7. Les éditions du Sagittaire se réservent la possibilité de décerner ou non un palmarès en fonction des textes reçus.

Selon l'établissement du palmarès, la collection Scènes des éditions du Sagittaire pourront publier les textes primés en un ouvrage collectif. Une lecture publique pourra être donnée de certains de ces textes lors des Rencontres de la Critique et de la Culture (visuel d'exemple au verso) et éventuellement une mise en scène avec représentation par la compagnie Onimagine.

La participation au concours vaut acceptation de publication de la part des auteurs primés. Il sera envoyé un exemplaire du livre publié par auteur lauréat, si publication. La publication éventuelle permettra une proposition de contrat d'exploitation théâtrale, hors la possible représentation/lecture/évocation aux Rencontres de la Critique et de la Culture, et ateliers de la Compagnie Onimagine, au lauréat de chaque texte (droits d'auteurs).

8. Les manuscrits ne seront pas retournés.

9. Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation et ses résultats ne sera admis. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement, y compris la parution des textes primés et du nom des lauréats.